

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sonia charette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/379fc75b875c95ca49a2d94c>

Date d'obtention : 2020-11-03 20:31:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Un outil très utile et facile à utiliser pour des interventions efficaces et claires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser et appuyer mes interventions la trousse de "Sexto" et un sentiment de bien faire les choses.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À confisquer le cellulaire puisque je n'étais pas certaine d'avoir le droit de le faire. Dans ma pratique, je n'ai jamais regardé les cellulaires ainsi que les photos puisque cela pouvait faire de l'interférence dans les interventions ainsi qu'un malaise dans la relation de confiance que je développe avec mes élèves.